
ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Rédaction du communiqué du GAC (5/5)
Jeudi 25 juin 2020 – 15h00 à 16h00 MYT

JULIA CHARVOLEN: Soyez les bienvenus à la réunion virtuelle ICANN68 et à la séance rédaction du communiqué du GAC, jeudi 25 juin, à 7 h UTC.

Nous n’allons pas vérifier le nom, nous ne ferons pas l’appel aujourd’hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible dans l’annexe du communiqué et dans les procès-verbaux du GAC. Si un membre n’arrive pas à lever la main, ou à voir le nom des autres panélistes, nous lui conseillons de quitter la salle et la rejoindre à nouveau à l’aide du lien individuel qu’il aura reçu par mail.

Si vous souhaitez poser une question, faire un commentaire, ajouter au début et à la fin de votre phrase le mot « question » ou « commentaire ».

Sachez qu’au cas où les facilitateurs de la séance n’arriveraient à lire tous les commentaires ou questions en direct, ceux-ci feront partie des enregistrements de la séance.

Le service d’interprétation simultanée sera disponible pour le GAC à travers Zoom et la plateforme d’interprétation simultanée de Congress Rental Network.

Votre micro sera désactivé pendant la durée de la séance, à moins que vous demandiez la parole. Si vous souhaitez parler, levez la main dans

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

la salle Zoom. Quand le facilitateur de la séance dira votre nom vous aurez la permission d'activer votre micro. Veuillez l'activer à ce moment-là et prendre parole. Avant de parler, assurez-vous d'avoir mis en silencieux tous vos autres dispositifs, y compris l'application Congress Rental Network. Dites votre nom et la langue dans laquelle vous parlerez si ce n'est pas l'anglais et parlez clairement s'il vous plait et à rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Pour accéder aux services de transcription en temps réel, cliquez sur le lien « close caption » dans la barre d'outils de Zoom.

Finalement, comme toutes les autres activités de l'ICANN, cette séance est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique dans le chat.

Maintenant je vais passer la parole à Manal Ismail.

MANAL ISMAIL:

Merci Julia. Nous allons prendre cette heure qui reste pour finir la rédaction du communiqué.

Quelqu'un pourrait-il me rappeler les questions qu'il faut encore traiter ? Il y a le texte du représentant de l'Iran qu'il fallait ajouter dans la partie de la responsabilité, il y a aussi le texte du groupe de travail des régions faiblement desservies.

Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Merci beaucoup Manal. Le texte du groupe de travail est dans la partie générale. Il y a des questions prioritaires pour le GAC et les nouveaux gTLD.

Nous avons reçu aussi un texte pour la section de la protection aux OIG. Ce serait la section 3. Cette question prioritaire pour le GAC... Excusez-moi... Ce serait le point 4. Nous voyons là, sur l'écran, le point numéro 3, les protections pour les OIG, il y a là un nouveau texte et un texte que nous avons vu et discuté par rapport aux questions de la piste de travail 2, et il y a des modifications qui ont été apportées dans cette section dont il faut tenir compte.

MANAL ISMAIL: Je vois que Georgios veut prendre la parole, je vais donc lui céder la parole, et une fois finie cette partie, nous pouvons aborder la question de la responsabilité des OIG et le texte du groupe de travail des régions faiblement desservies. J'essaierais d'être brève pour ne pas provoquer de controverse. Georgios s'il vous plait.

GEORGIOS TSELENTIS: Merci beaucoup Manal de m'avoir cédé la parole.

Après le débat effectué et la question de l'avis préalable, nous avons relu le texte du communiqué et un texte alternatif a été suggéré. La question est que dans le communiqué de San Juan, on ne fait pas de référence à un quelconque système ou au point spécifique que nous analysons en ce moment en particulier. Donc ce n'est pas tout à fait exact ce que nous avons là.

Il y a aussi une autre formulation que je propose pour remplacer ce qui apparaît dans la partie de suivi de l’avis préalable.

Je ne sais pas si vous voulez tenir compte de cela maintenant ou plus tard.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Georgios. Nous allons céder la parole à Kavouss et nous allons ensuite décider de ce que nous ferons de ce texte. Kavouss ? Vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH: Allo ?

MANAL ISMAIL: Oui, je vous entends Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je vous suggère de ne pas conserver le texte que nous avons suggéré et que vous le retiriez aussi vite que possible.

MANAL ISMAIL: Donc je proposais ce qui suit : nous finissons l’EPDP, nous allons ensuite aborder ce que Kavouss vient de suggérer.

Quant à la précision que Georgios a faite, je vais lire le texte qui est à l’écran. Le texte en vert est un texte qui a été proposé, c’est du nouveau.

Aligné sur l’avis préalable du GAC, observé le besoin de maintenir l’accès au WHOIS dans la mesure du possible et il fait remarquer que dans le communiqué de San Juan on a recommandé au conseil d’administration de l’ICANN d’instruire à l’organisation ICANN, et il y a ici une citation : « faire la différence entre les personnes physiques et les personnes morales » et l’on devrait dire : permettre l’accès public aux données du WHOIS des entités légales qui ne se trouvent pas dans le domaine du RGPD. Le GAC réitère que cet avis est toujours en vigueur et qu’il devrait être considéré comme une partie de l’EPDP.

Deux questions donc ici. Nous voulons conserver ceci à l’intérieur de l’en-tête pour l’EPDP ? Ou nous devrions mettre un point final là où on dit qu’il faudrait considérer ? Parce que, comme je l’ai dit tout à l’heure, cela fait partie de l’avis du GAC. Si on ne le fait pas, il faudrait suivre les statuts et donc il faudrait que nous soyons précis.

GEORGIOS TSELENTIS: Je crois que c’est correct.

MANAL ISMAIL: Bon, pour être flexible, le message doit être concis, il doit être transmis. Y a-t-il des commentaires ou des objections concernant ce texte ?

S’il n’y a pas de commentaire ni d’objection, nous allons donc aborder ce que Kavouss a proposé, le texte qu’il a envoyé.

Cela se trouve sous l'en-tête de la mise en œuvre de la piste de travail 2 du CCWG sur la responsabilité. Le texte dit... Nous avons déjà lu ce texte pour gagner du temps je vais entamer le débat directement parce que je ne pense pas qu'il y ait des modifications à apporter à ce texte en plus de celles qui ont été faites pendant la séance précédente. Est-ce qu'il y a des commentaires pour ce texte ?

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Est-ce que vous m'entendez.

MANAL ISMAIL: Oui.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, la dernière dit : EWS-II. Effacez le E parce que c'est la piste de travail 2. Il faut modifier la dernière partie. Je demande à Fabien de corriger cela, et que cela dise : suivant les recommandations de la piste de travail 2.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Je me demande si cela est en rapport avec la piste de travail 2 et s'il faudrait conserver cette partie ici...

Une minute s'il vous plait, je lis les commentaires sur le chat.

Le représentant du Danemark dit qu'il ne voit pas clair, quel est le rapport de ceci avec les questions de la juridiction de l'ICANN. Je crois que ceci est en rapport avec ce qui est établi dans les registres, ce qui est hors du domaine de l'ICANN.

Je vérifie pour voir si je n'ai pas oublié des commentaires.

Kavouss, une suggestion et je vous cède ensuite la parole.

Je crois que nous avons fait cela auparavant. Je suggère donc, nous l'avons fait aussi au début de notre discussion, je suggère de faire apparaître cela sur les procès-verbaux, vous avez dit que cela allait figurer dans les procès-verbaux, mais le communiqué n'est peut-être pas le meilleur lieu pour placer ce texte. Donc Kavouss, je vous cède la parole pour écouter vos commentaires.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci beaucoup Manal. J'ai eu le plaisir et le privilège d'être tout près du délégué du Danemark et nous avons travaillé ensemble. Cela fait l'objet de débats concernant la juridiction. Il y a eu deux recommandations, un rapport qui mentionne le problème auquel doivent faire face certains pays, des mesures que l'on a proposées et, à la fin, Jorge a mentionné aussi que ces mesures à prendre, si elles n'étaient pas efficaces, il faudrait en chercher d'autres, probablement, pour voir comment résoudre le problème. Cela fait partie de la juridiction, comme Jorge l'a signalé.

Et, par rapport à ce que vous avez dit Manal, je vous propose de voir la séance du GAC du Maroc, lors de la réunion de haut niveau, la même

situation s'est reproduite, c'était dans le communiqué. Il y a eu des questions semblables qui ont été soulevées, cela concernait à ce moment-là les droits de l'homme. Un État membre signalait certains points et l'on ne pensait pas que c'était approprié de le mettre sur le communiqué, à cause des points de vue de certains États membres. Il est probable qu'on ne tienne pas compte de ceci parce qu'ils ne font pas face à ce type de problème. Nous devons travailler ensemble, et nous devons collaborer et bien comprendre quelle est la question.

Comme vous le savez, cette question de la Covid 19, et la manière dont les personnes sont affectées un peu partout, elles cherchent la collaboration universelle, et tout cela. C'est un problème non pas d'un seul pays, mais de plusieurs pays. Je ne vais pas les mentionner. Il y en a déjà que nous connaissons. Je crois que nous pourrions mettre un État membre, des membres du GAC, ce serait une possibilité pour le texte.

Une autre possibilité consisterait à faire référence, comme un membre du GAC l'a signalé, il faudrait signaler les problèmes ou les difficultés qu'il faut affronter, en ce qui concerne l'accès libre, l'utilisation des ressources du DNS, un membre du GAC a fait une déclaration, et cela apparaît dans les procès-verbaux de la réunion 68 de l'ICANN.

JE crois que cette question a été soulevée dans la réunion de Marrakech, les mêmes mesures, ou des mesures similaires. Il y a donc déjà un précédent. Je suggère de conserver ceci ici, à moins qu'il n'y ait d'objections très importantes. J'espère qu'il n'y en aura pas.

Nous pouvons ensuite aborder la deuxième alternative. Nous pouvons mentionner cela dans le communiqué et dans la déclaration, et faire apparaître cela dans le procès-verbal. Je dis que c'est à vous de décider, on pourrait se servir des deux possibilités.

MANAL ISMAIL: Merci de votre commentaire. Ce n'était pas Marrakech, je crois que c'était Barcelone. Je me souviens qu'il s'agissait d'une réunion de haut niveau, et c'était là-bas.

Nous pourrions, s'il vous plait, voir la deuxième proposition sur l'écran ?

Un membre du GAC a signalé...

KAVOUSS ARASTEH: Pardon, je crois que j'ai mis ça dans le chat.

MANAL ISMAIL: OK, Kavouss, allez-y s'il vous plait.

KAVOUSS ARASTEH: Je l'ai mis dans le chat. Un membre ou un nombre de membres du GAC ont mentionné la difficulté ou les difficultés qu'ils ont retrouvées... Pardon... Le ou les membres trouvent dans l'accès des ressources du DNS.

Et puis, je suggère d'introduire ceci dans le procès-verbal de la réunion, peu importe si c'est un ou plusieurs membres. Voilà, c'est la formule.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Alors, le texte proposé : je dirais un membre du GAC à moins que d'autres expriment leur soutien et qu'ils soient inclus dans cette phrase. Alors, un membre du GAC a manifesté les difficultés qu'il a retrouvées pour accéder aux ressources du DNS. Les opinions de ce membre du GAC...

KAVOUSS ARASTEH: ... Est reflété.

MANAL ISMAIL: Alors, l'opinion de ce membre du GAC est reflétée dans les procès-verbaux. Et là je vous demande, je demande au personnel de faire référence aux procès-verbaux de la réunion du GAC de l'ICANN68.

KAVOUSS ARASTEH: Et ceci serait inclus dans les procès-verbaux. N'est-ce pas ?

MANAL ISMAIL: Oui, bien sûr.

Des objections ? Je vois du soutien dans le chat. Annaliese et Luisa, merci. D'autres commentaires sur cette partie ? OK. Nous continuons donc.

Le Danemark, voilà je lis le commentaire du Danemark sur le chat : la dernière suggestion, je dis sans aucune certitude si ceci correspond à la manière d'agir de l'ICANN. Finn, vous préférez cette dernière suggestion, si j'ai bien compris ? Kavouss, quelque chose à dire ?

KAVOUSS ARASTEH:

Oui, je crois qu'il faut prendre un café en personne avec mon collègue du Danemark. Si c'est la juridiction, c'est sous la responsabilité, on en a discuté et présenté de manière implicite aux membres du conseil. Et la Russie et d'autres pays comme le Brésil et bien d'autres, et bien peut-être on a oublié la situation, mais pas moi. Mais je ne veux pas discuter avec mon cher collègue du Danemark, je veux simplement ajouter que lorsque l'on parle des « opinions » je dirais plutôt que ce sont les préoccupations. Ce n'est plus des opinions, mais des préoccupations. Alors il faudrait changer le terme « opinion » par « préoccupation », que ceci soit reflété dans les procès-verbaux.

Merci beaucoup, et j'espère donc pouvoir m'asseoir avec mon collègue du Danemark. Lui, il est toujours avec un laptop ou une tablette, il doit se souvenir de ce qui a été débattu. Merci.

MANAL ISMAIL:

Oui, nous regrettons tous nos cafés et nos réunions présentiels.

Je vois le soutien exprimé par Finn dans le chat. Je ne vois pas d'objection. Et il aimerait aussi prendre un café avec vous Kavouss. Je vois aussi l'appui de Vernita.

Merci de votre flexibilité, de votre souplesse. Nous continuons donc.

Je vois qu'il y a davantage de consensus... Kavouss, c'est une vieille main la vôtre, non ?

Fabien, allez-y s'il vous plait.

FABIEN BETREMIEUX : Je veux confirmer si vous voulez compléter cette section maintenant ou si on passe à une autre section.

MANAL ISMAIL: Oui, il faut lire le texte souligné en jaune.

FABIEN BETREMIEUX : Il y a un commentaire qui dit: le premier paragraphe ici a été approuvé par les co-présidents du groupe sur les droits de l'homme et le droit international, pour l'insérer ici. C'est une option ou sinon on peut l'ajouter comme résumé de la séance plénière ou bien le supprimer.

MANAL ISMAIL: C'est le premier paragraphe ? C'est un nouveau texte, n'est-ce pas ? Alors il faudra le lire. Merci Fabien.

Le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international du GAC a mis à jour le GAC sur l'état actuel de la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 du CCWG responsabilité. Le groupe de travail intercommunautaire a présenté l'outil d'évaluation d'impact sur les droits de l'homme qui vise à aider les organisations de soutien et les comités consultatifs de l'ICANN, y compris le GAC, à organiser et faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2. La présidente du GAC a encouragé les membres du GAC à encouragé les membres du GAC à exprimer leur intérêt pour s'offrir en tant que volontaire et participer dans les efforts intercommunautaires ou contribuer aux efforts spécifiques de mise en œuvre du GAC qui aient un impact sur les opérations du GAC.

Des commentaires ? Kavouss, allez-y s'il vous plait.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci Manal. Pour ceux qui ne sont pas familiarisés sur la façon dont les réunions internationales se réalisent, une affirmation est une déclaration d'un pays. Elle ne fait pas l'objet d'objection. C'est une prérogative du pays de faire une déclaration ou pas. Jamais un pays ne pourra faire une observation contre.

Alors, le texte que l'on suggère d'inclure dans le communiqué est un texte qui est lié au procès-verbal, et il peut être modifié, parce que c'est une déclaration, en définitive, d'un pays. Si la déclaration appartient à plusieurs pays, elle peut être modifiée, mais là ce n'est que la déclaration d'un pays.

Normalement, on fait de petites modifications, dans une période de 48 h. Voici une déclaration de notre part, et c'est très important. On demande au conseil et au PDG de mettre en œuvre les recommandations et le rapport de la piste de travail² liée à la juridiction, et qu'il élimine l'obstacle de ces personnes, de ces individus et organisations, pour qu'ils puissent accéder aux ressources de l'internet et du DNS, et aussi aux droits.

Cela est important, cela n'est pas sujet à déclaration d'aucun délégué.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Je n'ai vu aucun argument contraire ou des objections par rapport au lieu ni au fait de savoir si on a discuté de la question ou si l'opinion d'un membre est mise en question. On parle d'un membre, alors on ne peut pas présenter des objections. On discute des questions de procédure et pas les opinions d'un pays. Mais merci de l'avoir signalé.

Il y a des commentaires sur le segment lié aux droits de l'homme et au droit international ?

Je vois une correction que l'on avait demandée au chat. Je crois qu'elle est déjà incorporée au texte.

Kavouss, c'est une nouvelle main ?

KAVOUSS ARASTEH:

Oui, une nouvelle main. Manal, ce qui arrive maintenant, c'est que la dernière partie de la déclaration qui sera introduite dans le procès-

verbal serait, on dirait inclure dans le communiqué: ce membre du GAC veut l'introduire dans la partie opérationnelle. Ce membre du GAC demande au conseil d'administration, etc., etc. Cela ferait partie du paragraphe initial et le reste serait inclus dans le procès-verbal.

J'espère avoir été clair. Le dernier paragraphe qui demande au conseil et au PDG de l'ICANN de prendre des mesures serait inclus dans le communiqué exprimant les préoccupations de ce pays.

MANAL ISMAIL: Fabien, s'il vous plait, pourriez-vous l'inclure ici, s'il vous plait ?

FABIEN BETREMIEUX : J'essaie de traiter ou d'inclure les suggestions que vous avez faites.

KAVOUSS ARASTEH: J'aimerais voir le texte, et je suggère d'inclure le dernier paragraphe dans le communiqué.

MANAL ISMAIL: Kavouss, je vais vous demander que la phrase que vous voulez ajouter, je vous prie de la mettre dans le chat pour que ce soit plus facile.

KAVOUSS ARASTEH: Je ne veux rien ajouter, je veux que cette partie de la déclaration soit incluse dans le communiqué, parce que vous avez dit la partie de l'expression des préoccupations, dans la partie opérationnelle: ce

membre du GAC demande au conseil et au PDG, etc. Que ce soit très clair.

MANAL ISMAIL: Je vais demander à Fabien de revenir au texte. Je croyais que l'on avait accordé le texte affiché sur l'écran.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, mais la partie opérationnelle, lorsqu'on dit: il exprime les préoccupations, ceci appartient à la partie opérationnelle. Nous avons le droit de demander au conseil et au PDG de l'ICANN une mesure par rapport à la mise en œuvre. On ne va pas mettre en œuvre la recommandation ?

MANAL ISMAIL: Voyons voir si on peut revenir au texte, Fabien, pour que franchement, je ne peux pas vous suivre.

KAVOUSS ARASTEH: Alors, on peut revenir.

MANAL ISMAIL: On peut travailler en parallèle ? On peut continuer jusqu'à ce que le texte soit affiché sur l'écran ?

KAVOUSS ARASTEH: C'est très simple, ce n'est qu'une minute.

MANAL ISMAIL: On a que 30 minutes pour finir le communiqué et jusqu'à ce que le texte sera affiché sur l'écran, je vous prie d'essayer de terminer la partie sur les droits de l'homme et le droit international.

Des commentaires sur le texte tel que vous le voyez affiché sur l'écran? Et s'il doit être inclus ici ou dans une autre section du communiqué? Je crois que les co-présidents, très gentiment, acceptent, je vois de nouvelles demandes. Lina confirme le texte.

Alors, Kavouss, le texte est sur l'écran et il dit : ces membres du GAC – est-ce que vous suggérez donc que l'on dise ces membres du GAC ?

KAVOUSS ARASTEH: Non, CE membre du GAC demande donc, ce membre du GAC, après membre, par conséquent, ce membre du GAC demande au conseil d'administration et au PDG de l'ICANN de prendre des mesures... Une correction en anglais... en vertu des recommandations de la piste de travail 2.

MANAL ISMAIL: Bien, entre temps, Kavouss, si vous le permettez, en général, nous ne demandons pas au PDG de prendre des mesures pour ce qui est de la partie informative. Cela devrait être inclus dans la partie de l'avis du GAC. Je me demande donc si le texte...

KAVOUSS ARASTEH: Voyons, Manal, c'est la partie où l'on demande, c'est une partie qui n'est pas permise. J'espère que vous ne vous opposerez pas à cela, au fait que nous travaillons en collaboration. Je me suis levé de très bonne heure pour pouvoir collaborer et il y a d'autres personnes qui ont collaboré dans ce travail avec moi.

MANAL ISMAIL: Oui, bien sûr, nous avons toujours besoin de votre collaboration, et nous aurons besoin de votre collaboration au cours des 20 dernières minutes.

Ce membre du GAC demande donc au conseil d'administration et au PDG de l'ICANN de prendre les mesures nécessaires suivant les recommandations de la piste de travail 2 et aux rapports y afférents concernant la juridiction, pour éliminer des obstacles mentionnés auparavant, afin de faciliter l'accès de ces membres du GAC aux ressources du DNS.

Vous trouvez cela approprié ? Est-ce qu'il y a des commentaires ?

KAVOUSS ARASTEH: C'est « ce membre » du GAC, pas « ces membres du GAC » c'est au singulier.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Kavouss. Bien, continuons donc. La partie soulignée en jaune, c'est quelque chose à résoudre aussi Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Si j'ai bien compris, il y a eu des suggestions et nous les avons incluses là. Voulez-vous que je relise les modifications ?

MANAL ISMAIL: D'accord. Pour compléter la section : les membres du GAC ont débattu des questions concernant la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 qui sont importantes ou qui ont un effet direct pour le GAC. Ces débats ont compris les questions concernant la manière d'analyser, d'établir les priorités, de mettre en œuvre de manière efficace ces questions et le besoin de continuer de travailler sur les questions de la piste de travail 2 ont été signalé des questions qui soulèvent des préoccupations parmi certains membres du GAC. Merci.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Bien, nous avançons donc.

Les protections pour les OIG. Voilà un nouveau texte envoyé par Brian, et qui dit : le GAC a reçu une mise à jour, en ce sens que tant que le conseil de la GNSO aura adopté une charte révisée concernant les groupes de travail pour produire des recommandations de politique tenant compte des préoccupations soulevées concernant l'accès des OIG aux mécanismes de résolution de litiges curatifs, ils sélectionnent un président et ils avancent concernant ces efforts de politiques qui n'étaient pas encore résolues.

Je crois que l'on devrait dire « mécanisme » au singulier, il faudrait supprimer le S du mot mécanisme.

Brian, une modification donc, pouvons-nous dire donc que le GAC a fait une mise à jour sur telle et telle question, mais que cette question est toujours en suspens ? Je crois que le terme « pendant que » ou « tandis que » est un peu négatif en anglais.

KAVOUSS ARASTEH:

Oui, pour Brian, je crois qu'à la fin, au lieu de dire « en suspens », nous pourrions dire que la sélection, l'élection d'un président est les progrès par rapport à cette politique, ou avancée avec cette politique. Nous devrions dire qu'il faut accélérer ce travail et que cela doit rester en suspens et que ce travail devrait être fait plus rapidement. Je crois que ce serait bien.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss de votre flexibilité. Nous allons avancer.

Le GAC a reçu une mise à jour par laquelle la GNSO... Si vous avez une formulation ou une suggestion à faire plus appropriée, je vous prie de me le faire savoir. Nous allons effacer le mot « while ». Le conseil de la GNSO a adopté une charte révisée en ce qui concerne le groupe de travail focalisé qui s'occupe des préoccupations soulevées par rapport à l'accès des OIG au mécanisme de résolution de litiges curatifs. Point ou virgule plutôt. Tenant compte du fait que le fait de sélectionner un président et que d'avancer avec ces efforts de politiques sont des questions qui ne sont pas encore résolues.

Et je vois une suggestion sur le chat. Je vois que Brian a levé la main.

BRIAN BECKHAM: Merci. Je crois que le texte qui est sur l'écran est très bien si l'on tient compte de la suggestion que Kavouss a faite. Pour moi c'est bien. Cette question a déjà été soulevée il y a un certain temps, et il me semble que cette rédaction est en même temps appropriée. Et en même temps, nous devons considérer que les événements actuels pourraient modifier les choses et l'attention des gens pourrait se porter sur autre chose.

Je crois que nous avons mentionné la raison pour laquelle ces questions-là sont hors de notre contrôle.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Brian. Jorge ?

JORGE CANCIO: Merci Manal. Bonjour à tous. Je viens de proposer une modification, une variation pour le texte, qui répond me semble-t-il à ce que vous cherchiez Manal. Et j'espère que cela sera utile et que cela pourra nous aider à éliminer le terme « while » en anglais – « entre temps » ou « tandis que ». Et la dernière partie de la phrase devrait avoir un « si » processus de sélection. Nous pourrions tout simplifier et éliminer la connotation négative du texte original.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Jorge de votre suggestion. Je vois que Brian est d'accord aussi sur le texte qui a été proposé.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous pouvons avancer, à moins que Brian veuille prendre la parole à nouveau.

BRIAN BECKHAM: Non, non merci.

MANAL ISMAIL: Bien, donc avons abordé la question des OIG, nous avançons.

Je crois que je n'ai pas tenu compte d'un commentaire de Vernita des États-Unis où elle dit: nous sommes d'accord sur le premier paragraphe, le deuxième paragraphe ne devrait pas être inclus ici. Il devrait être inclus dans les procès-verbaux. Ceci concerne la piste de travail 2 sur la responsabilité.

Bien, nous allons voir le texte, et nous allons ensuite revenir à la partie de la responsabilité. Excusez-moi d'aller et venir dans le document.

Merci Vernita, je tiens compte de votre commentaire, et nous y reviendrons plus tard.

Le PSWG, la partie du groupe de travail sur la sécurité publique, c'est du nouveau texte ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, c'est un texte nouveau.

MANAL ISMAIL:

Fabien merci. Le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC... Le texte dit : le groupe de travail de la sécurité publique du GAC a mené à bien deux séances avec le GAC sur des mesures d'atténuation de l'usage malveillant du DNS et a mis au courant les membres du GAC sur les efforts actuels pour combattre la fraude et l'utilisation malveillante par rapport à la Covid 19 pendant que l'on a tenu compte du fait que de nombreux bureaux d'enregistrement cherchent à communiquer avec les fonctionnaires de la sécurité publique pendant la pandémie, de réviser les noms de domaine y afférant. Il y a eu cependant des préoccupations exprimées par les organes d'application de la loi en ce qui concerne la continuité de l'utilisation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires pour ceux qui cherchent à tirer profit de la pandémie. À peu près 65 % des domaines y afférant apparaissent comme des domaines qui se servent de ces services, et cela donne des retards dans les recherches.

Le PSWG a aussi surligné le besoin pour les gouvernements, pour l'ICANN et pour la communauté, d'avoir une approche multiple pour combattre l'utilisation malveillante du DNS, y compris l'éducation pour les consommateurs et les entreprises et pour sensibiliser ces parties et une implication beaucoup plus robuste des provisions du contrat de l'ICANN.

Les membres du PSWG ont participé à l'EPDP sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD, dans les séances intercommunautaires sur l'utilisation malveillante du DNS.

Finalement le PSWG a tenu des discussions avec le bureau du directeur des technologies de l'ICANN, les équipes de SSR, le comité de la sécurité et de la stabilité, le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et des registres, et les unités constitutives commerciales et de propriété intellectuelle de la GNSO.

Est-ce que vous avez des commentaires ?

Bien, nous allons maintenant la question du groupe de travail des régions faiblement desservies. Voilà.

Le texte dit ce qui suit : le groupe de travail des régions faiblement desservies du GAC a mis au courant le GAC sur les initiatives futures en réponse à la situation de la Covid 19, à être réalisé en collaboration avec la communauté de l'ICANN et avec les équipes de l'engagement mondial et de la participation des gouvernements de l'ICANN. Le groupe de travail des régions faiblement desservies a complété la révision des règles de soutien au déplacement. L'ICANN, conformément au plan de travail, cherchera les contributions du GAC et son approbation pour après la réunion de l'ICANN 68.

Est-ce que vous avez des commentaires ? Faudrait-il faire attention à quelque chose en particulier, Fabien, en ce qui concerne le groupe de l'acceptation universelle et des IDN ? Je vois qu'il y a des modifications de rédaction.

FABIEN BETREMIEUX : Oui, c'est correct.

MANAL ISMAIL: Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre mis à part le texte concernant la piste de travail 2 ?

FABIEN BETREMIEUX : Manal, il y a des modifications qui restent à faire encore concernant les procédures ultérieures.

MANAL ISMAIL: Donc, finissons donc rapidement ce texte. Voici la phrase que nous avons modifiée : alors que le GAC apprécie les efforts du groupe pour avoir un cadre de prévisibilité, certains membres ont présenté des doutes sur la valeur de SPIRT et ont exprimé des préoccupations du fait que si SPIRT était adopté il pourrait y avoir une complexité supplémentaire et des potentiels incohérences avec les rôles et responsabilités de l'ICANN établis dans les statuts constitutifs.

Vous êtes d'accord avec ce texte tel qu'il a été lu ? Kavouss ? Kavouss, on ne vous entend pas.

KAVOUSS ARASTEH: Excusez-moi. C'est de ma faute. Je ne critique pas [inaudible], si je suis en retard, c'est de ma faute.

En réponse à mes collègues, je crois qu'on ne peut pas séparer ceci. Vernita a dit que ceci ne fait pas partie, il faut penser en particulier

pendant la période de la Covid 19, en particulier pendant cette période. La Covid 19 est partout, et ici on veut y faire référence aussi.

MANAL ISMAIL: Vous êtes d'accord avec le texte de la piste de travail 2 ?

KAVOUSS ARASTEH Oui, oui je suis d'accord.

MANAL ISMAIL: On y reviendra plus tard, merci de votre patience. JE considère donc que le texte affiché sur l'écran sur les procédures ultérieures est accepté.

Il y avait quelque chose d'autre à résoudre ici ? OK.

Nous attendrons jusqu'à ce que les modifications soient complétées ou peut avancer ?

FABIEN BETREMIEUX : On peut avancer.

MANAL ISMAIL: Merci. Avant, il y avait une modification, on peut y revenir ? Vernita, s'il vous plait, c'est un ajout que vous avez proposé et ajouté le mot « GAC ». La phrase nous dit : les leaders du GAC et les leaders des questions coordonneront le travail intersession sur les thèmes de grand intérêt en utilisant la fiche de suivi du GAC en tant que base.

Vous êtes d'accord ? Vous pouvez confirmer dans le chat ? Merci d'avoir confirmé. Alors, on accepte cette modification.

Quelque chose d'autre à part la piste de travail 2 ?

FABIEN BETREMIEUX : Manal, rien que je garde à l'esprit.

MANAL ISMAIL: Alors on passe à la prochaine modification.

Je lis les commentaires sur le chat. Kavouss, je vois votre main levée, alors après je vous passerai la parole.

Nous revenons un peu en arrière. Il y a Vernita qui est d'accord avec le premier paragraphe, elle propose que le deuxième paragraphe ne corresponde pas ici et qu'il faut l'inclure dans le procès-verbal.

Par la suite, la Russie. La Russie ne voit pas de difficulté d'accès au DNS, mais elle soutient la déclaration que les restrictions unilatérales sont inacceptables et elle appuie la demande de l'Iran de continuer le travail avec la piste de travail 2. S'il vous plait modifiez « ce membre du GAC » et « ces membres ». Le GAC en soutien de...

Ce n'est peut-être pas la meilleure phrase, on pourrait peut-être peaufiner le texte avec Fabien. Je crois ou j'espère que cette modification sera acceptable. Il faut peaufiner le texte, parce qu'il faut finir les 48 h. Les 48h sont dédiées à des erreurs de frappe et pour

vérifier tout ce qui a été approuvé, ce qui requiert des discussions des membres, il faut le traiter ici.

Merci de votre suggestion. Et merci Fabien ou merci au responsable de l'avoir reflété dans le communiqué pour discussions.

Le Royaume-Uni, je crois que nous ne pouvons pas modifier le communiqué dans les 48 h. Merci de votre précision.

Et aussi, il y a un message de Jorge, d'Annaliese de l'Australie. La Russie aussi. Je crois que 48 h est une période pour les membres qui n'ont pas pu participer à la réunion. Je voudrais confirmer si on peut faire des ajouts.

La Russie dit qu'on ne peut incorporer des nouveautés, on peut faire des modifications mineures. C'est ici que l'on mène la discussion et où l'on décide des changements. Et ce qui sera décidé sera fait pendant la séance.

Même avec le décalage horaire et bien vous pouvez présenter vos commentaires par email, mais pour aujourd'hui. Lorsqu'on finira le communiqué, tout doit être décidé.

Jorge confirme.

La Russie. Une édition peut ne pas être critique. Pourquoi a-t-on besoin de faire des commentaires ?

On revient au texte dans les 6 minutes qu'il nous reste. Kavouss, je m'excuse de vous avoir fait attendre.

KAVOUSS ARASTEH:

Aucun problème Manal. En premier lieu, je suis reconnaissant du soutien du représentant de la Russie auprès du GAC. Je n'ai aucun problème, ce serait mieux d'en finir ici et dans les 48 h ne rien y toucher.

Je suggère: si on peut collaborer, comme on a collaboré professionnellement au cours de toutes les réunions.

Je vous demande de présenter votre accord, ce n'est rien de spécial, la rédaction du communiqué et le résultat du débat des membres. Et on a déjà accordé que la déclaration n'allait pas se trouver ici.

Manal, alors je vous prie de comprendre qu'il y a un engagement, il faut le respecter.

Je m'excuse avec vous, il y a des décennies que je travaille avec vous, bien que je suis bien plus âgé que vous, je vous demande cependant de manifester votre accord, parce que c'est quelque chose qu'on a accordé de manière similaire dans la réunion de Barcelone et dans d'autres réunions. C'est quelque chose de très semblable. Je vous le demander. On a très peu de minutes, on a beaucoup de problèmes avec le texte, pour ce qui est du DNS, de l'exactitude du WHOIS, et nous avons exprimé notre collaboration à travers le silence, alors je vous demande votre collaboration dans la mesure du possible, de prendre le texte tel qu'il est. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. J'ai l'Australie au micro. Annaliese, s'il vous plait.

KAVOUSS ARASTEH : Si vous voulez, je peux l'introduire dans le chat pour tout le monde.

MANAL ISMAIL: Pouvez-vous l'afficher sur l'écran s'il vous plait ?

FABIEN BETREMIEUX : Manal, vous l'avez sur l'écran, c'est la phrase ajoutée dans le paragraphe entre crochets.

MANAL ISMAIL: Merci Fabien. Alors, la phrase dit : ce membre du GAC a proposé de prendre une mesure dans ce sens qui soit reflétée dans le procès-verbal.

KAVOUSS ARASTEH: J'ai un autre ajout à proposer, si vous me donnez la parole. Dans la première phrase, un membre du GAC a exprimé des difficultés d'accès aux ressources du DNS, en particulier pendant la période de la Covid 19, ajoutez ça s'il vous plait Fabien : en particulier pendant la période de Covid 19. Ce qui a été mentionné par d'autres collègues. En particulier pendant la période de la Covid 19.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss.

Et voilà, c'est la fin de la séance. Alors, il ne nous reste pas beaucoup de temps. Ce qu'on pourra accepter donc le texte, et nous allons donc

prendre une partie de la séance qui va suivre, avec la permission de Rob pour poursuivre cette discussion.

JORGE CANCIO:

Merci Manal. Je voulais proposer, très amicalement, un amendement à ce que vient de proposer Kavouss, pour la dernière phrase. Je pense qu'on pourrait fusionner la deuxième et la troisième phrase en disant – je vais lire d'abord à un rythme normal, et ensuite si c'est acceptable, je vais la dicter plus lentement. Donc la préoccupation de ce membre du GAC et le cours d'action proposé à suivre sont reflétés dans les procès-verbaux de la réunion du GAC de l'ICANN 68. De cette manière on pourrait simplifier le texte. Mais je m'en remets à Kavouss pour voir s'il accepte ce changement.

MANAL ISMAIL:

Merci Jorge. Nous avons un texte proposé sur l'écran. Est-ce que vous êtes d'accord ? J'ai Fabien, Rob, et ensuite Kavouss, si vous pouvez confirmer que vous êtes d'accord ? Fabien s'il vous plait.

FABIEN BETREMIEUX :

Je voulais juste dire qu'entre temps, nous avons reçu un paragraphe supplémentaire pour le texte concernant les abus du DNS. Ce paragraphe a été proposé par le Pakistan.

MANAL ISMAIL:

Je pense que pour la prochaine fois, on devra établir un délai pour la présentation de propositions. Merci le Pakistan. Je vois que Rob nous

dit que les interprètes peuvent continuer pendant une trentaine de minutes supplémentaires. Merci beaucoup aux interprètes. J'espère que nous pourrons finir avant, mais merci beaucoup de votre souplesse.

Jorge, est-ce que vous avez levé la main ? Ou c'est une ancienne main ? Kavouss, est-ce que c'est une nouvelle main ?

KAVOUSS ARASTEH: Oui, je n'ai pas de problème avec la suggestion de Jorge. Et je lui demanderais si l'on peut dire « à suivre par le conseil d'administration de l'ICANN, sans refléter etc. ». La troisième ligne, donc « et le cours d'action proposé à suivre par le conseil d'administration de l'ICANN ». Je n'ai pas de problème avec cela.

MANAL ISMAIL: Entre-temps, Rob, si vous voulez prendre la parole. Désolée de vous avoir fait attendre.

ROBERT HOGGARTH : Je veux confirmer la deuxième partie de mon message sur le chat, que les interprètes vont pouvoir continuer pendant une trentaine de minutes de plus, mais qu'ils devront avoir une pause de trente minutes après.

MANAL ISMAIL: Oui, je pense qu'on doit se décider si on veut prolonger la séance de clôture pendant une demi-heure ou une heure.

ROBERT HOGGARTH: Excellente question. Nous allons donc décider de cela et essayer de nous adapter.

MANAL ISMAIL: Merci Rob.

Alors, la phrase dit la chose suivante: la préoccupation d'un des membres concerne l'accès aux ressources pendant la période de la Covid 19, la préoccupation de ce membre du GAC et le cours d'action proposé à suivre par le conseil d'administration de l'ICANN sont reflétés dans les procès-verbaux de la réunion du GAC de l'ICANN68.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Kavouss, s'il vous plait.

KAVOUSS ARASTEH: Non, désolé, c'était une ancienne main.

MANAL ISMAIL: Pouvons-nous donc effacer le texte qui est entre crochets, si tout le monde est d'accord avec le paragraphe tel qu'on le voit affiché sur l'écran ? Kavouss s'il vous plait.

KAVOUSS ARASTEH : Pouvez-vous m’assurer que cela va dans la partie des mandats du GAC ? Oui, merci.

MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Y a-t-il quelque chose d’autre à ajouter ? S’il n’y a pas d’autres commentaires... Paul s’il vous plaît. Royaume-Uni.

PAUL BLAKER : Merci beaucoup Madame la Présidente. Je regarde la dernière phrase ici, et elle n’est pas très claire pour moi, quand on dit: le cours d’action proposé, ce n’est pas clair si c’est proposé par le membre du GAC ou bien si c’est proposé par le GAC. Je pense qu’il faudrait reformuler un petit peu la phrase.

Je peux suggérer quelque chose, ou bien je peux mettre sur le chat ma suggestion. Pour le moment, pour nous, cette phrase n’est pas tout à fait claire.

MANAL ISMAIL: Merci Paul. Si vous pouvez suggérer quelque chose, que ce soit sur le chat ou ailleurs, ce serait très utile, ou bien si vous avez votre proposition déjà prête, vous pouvez la lire directement. Vous me direz. Entre temps, Kavouss, je vois que vous avez levé la main.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, ça c’est le résultat d’avoir combiné ces deux phrases. C’était la proposition de Jorge. Mais j’aimerais savoir quelle est la proposition

du Royaume-Uni et ensuite je vais réagir. Parce que je ne sais pas encore ce que l'on propose.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Entre temps, pendant qu'on attend la proposition du Royaume-Uni, Fabien vous avez la parole.

FABIEN BETREMIEUX : Je suggère que l'on déplace la section 3 et le texte proposé par le Pakistan par rapport à l'abus du DNS.

MANAL ISMAIL: Oui, je pense que c'est tout à fait raisonnable. Nous allons donc lire : le GAC recommande que l'initiative de renforcement des capacités de l'ICANN concernant l'entraînement des gouvernements soit considérée une priorité en termes d'allocations budgétaires ainsi qu'en termes de calendriers de formation pour les pays qui sont le plus affecté par le trafic malveillant.

C'est un texte qui est proposé par le Pakistan par rapport à l'abus du DNS ou l'utilisation malveillante du DNS.

Fabien, je crois que votre main est ancienne, j'ai le Pakistan qui souhaite prendre la parole. Raza s'il vous plait.

PAKISTAN : Cette recommandation fait référence à ce qu'on a recommandé au conseil d'administration hier dans notre document. Nous pensons que

cette recommandation pourrait donc faire partie du communiqué, puisqu'on en a parlé avec le conseil d'administration, et cela renforce donc ce qu'on demande au conseil d'administration, en ce sens où les gouvernements ont besoin d'avoir plus de formations, plus d'entraînements.

Et donc nous essayons de faire cette addition, parce que nous essayons de suggérer quelque chose aussi pour ce qui est du calendrier des formations. Voilà ce que nous voulions dire avec ce paragraphe.

MANAL ISMAIL: Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires par rapport à ce nouveau texte ? Raza, est-ce qu'on pourrait dire, au lieu de dire : le GAC recommande, que l'on dise : le GAC considère ?

PAKISTAN : Oui, il n'y a pas de problème.

MANAL ISMAIL: Le GAC croit ou le GAC considère. Y a-t-il des objections pour remplacer recommander par croit ou considère ? Raza, c'est une ancienne main ?

PAKISTAN : Oui.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH: Je ne suis pas tout à fait à l'aise avec cette idée de passer d'un paragraphe à l'autre, parce qu'on se perd un petit peu, on n'arrive pas à se concentrer.

MANAL ISMAIL: Kavouss, nous attendons la proposition du Royaume-Uni. Alors.

KAVOUSS ARASTEH: Excusez-moi, le texte était clair, Jorge a voulu le changer et maintenant on a des problèmes. Alors s'il vous plaît, revenons au texte sur lequel nous étions en train de travailler.

Moi, je n'ai pas de problème, mais on doit revenir donc sur le texte et on revient ensuite à la question de l'abus. On ne peut pas passer d'un paragraphe à l'autre, parce qu'on perd concentration.

Est-ce que nous formons des gouvernements? Parce que les gouvernements, ce sont des entités souveraines, alors qui va entraîner ou former les gouvernements? Alors comment va-t-on entraîner ou former des gouvernements? On peut parler des cabinets, des ministères, des Premiers ministres, le président du gouvernement? Tout cela c'est le gouvernement, alors comment va-t-on les former?

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. C'est un point tout à fait raisonnable.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, on parle de formation, mais il faut associer le terme formation à quelque chose. On ne peut pas dire former les gouvernements. Mais passons à l'autre paragraphe, parce que j'ai une autre réunion dans pas longtemps.

MANAL ISMAIL: Nous avons seulement 18 minutes en ce moment. Donc nous devons finaliser tout cela dans les 18 minutes qui nous restent, car les interprètes ne pourront pas rester plus longtemps.

Si vous me permettez, nous allons passer à la partie consacrée à la responsabilité et on va finir la déclaration sur laquelle on a travaillé.

Kavouss, je pense que c'est une ancienne main que vous avez là, j'ai l'Australie qui veut prendre la parole.

Annaliese s'il vous plait. Excusez-moi, je ne vois pas la main de l'Australie, mais je vois que sur le chat, les États-Unis disent qu'ils soutiennent l'idée de mettre ce paragraphe concernant les recommandations et nous ne savons pas comment ajouter cela pour le rendre acceptable à ce stade et utiliser... Donc il y a un autre commentaire qui dit : nous n'utilisons pas le communiqué du GAC pour que les membres individuels donnent un avis au conseil d'administration.

Alors, est-ce qu'on pourrait garder les deux phrases ? Ce serait très utile.

Excusez-moi Chris, nous sommes revenus, exactement au paragraphe.

KAVOUSS ARASTEH:

Vous me posez la question ? La deuxième partie où un membre du GAC a manifesté sa préoccupation pour accéder aux sources DNS en particulier pendant la période Covid 19. La préoccupation de ce membre du GAC, soutenue par d'autres membres du GAC – donc soutenue par d'autres membres du GAC – donc avec le soutien d'autres membres du GAC, donc ensemble avec une proposition d'orientation par ces membres du GAC. Donc une proposition dans laquelle seront, par ce membre du GAC, qui devra être suivie par le conseil d'administration de l'ICANN. Donc par ces membres du GAC. Ceux qui ont proposé, et avec le soutien de la Russie et peut-être d'autres. Donc l'orientation proposée par ces membres du GAC qui devra être mise en place par le conseil d'administration.

Parce que nous avons maintenant limité ça à deux membres.

MANAL ISMAIL:

C'est pas marqué 2, mais un membre du GAC a déclaré les difficultés auxquelles il est confronté pour accéder aux ressources DNS, en particulier pendant cette période Covid 19, la préoccupation de ce membre du GAC, avec l'appui d'autres membres du GAC, donc ensemble, souhaitent proposer une méthode qui devra être mise en œuvre par le conseil d'administration, et ceci est indiqué dans le procès-verbal de la réunion du GAC pour l'ICANN 68. Alors, y a-t-il des

commentaires ou des questions ? Est-ce que le texte convient tel qu'il apparait à l'écran ?

Kavouss, c'est une ancienne main, n'est-ce pas ?

KAVOUSS ARASTEH: Oui, excusez-moi.

MANAL ISMAIL: Alors, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole...

Alors attendez, je regarde les commentaires. Donc les États-Unis : nous ne sommes pas d'accord avec l'ajout de ce texte, notre préférence est d'inclure le nouveau texte dans le procès-verbal.

Excusez-moi, j'étais en train de lire le commentaire de Chris sur l'utilisation malveillante du DNS, j'y reviendrai tout à l'heure. Merci Chris de l'avoir mis dans le chat.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Je crois, chers collègues, que je continue d'être opposé, je suis toujours opposé, parce qu'il faut refléter la réalité. Les préoccupations de ce membre du GAC, avec l'appui d'autres membres du GAC, sont incluses dans le procès-verbal. Si vous ne voulez pas ajouter cette partie sur l'orientation « course of action », mais au moins il faudrait mettre que c'est indiqué dans le procès-verbal. À mon avis c'est le minimum qu'il faut inclure ici.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss d'être flexible, comme d'habitude. Des commentaires sur le texte tel qu'il est à l'écran maintenant ?

Donc, un membre du GAC a mentionné sa difficulté actuelle d'accès aux ressources du DNS, en particulier pendant cette période Covid19, la préoccupation de ce membre du GAC, avec le soutien d'autres membres du GAC, est indiquée dans le procès-verbal de la réunion du GAC pour l'ICANN68. Avec un petit changement à la grammaire. C'est donc « is », donc est indiqué dans le procès-verbal de la réunion du GAC pour l'ICANN68. Merci Jorge.

Des commentaires ? Kavouss, c'est une ancienne main ? Oui, parce que c'est votre proposition.

Y a-t-il des commentaires ? Sinon, acceptons ce texte et revenons à la partie sur l'utilisation malveillante du DNS.

Merci.

Alors, je vais lire ce que Chris a écrit dans le chat. En ce qui concerne le nouveau texte suggéré dans la partie sur l'utilisation malveillante du DNS, est-ce que je pourrais suggérer la proposition suivante : le renforcement des capacités et les initiatives de formation doivent être priorités par ICANN Org, en termes d'allocations budgétaires et d'emploi du temps, en fonction des pays où l'avantage sera le plus important.

Alors est-ce qu'on pourrait le mettre directement ?

Le Pakistan ? Allez-y.

PAKISTAN : Merci beaucoup Manal. Manal, par rapport à la recommandation du GAC au conseil d'administration hier, nous avons souligné la priorité. Et la définition de l'efficacité publiée par les institutions dans les études, dans les rapports, est telle qu'il faut garder en tête la recommandation du Royaume-Uni. Donc il faut souligner cette perspective. Il faut garder cette perspective dans la suggestion.

[L'interprète s'excuse, l'intervenant est inaudible]

MANAL ISMAIL: Un instant Raza. Donc le texte vous convient, mais il doit refléter la partie où il est écrit « les plus affectés » ou est-ce que vous souhaitez remplacer la partie qui parle des avantages ?

PAKISTAN : Oui, c'est ça. Si ça convient aux collègues, ça va.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, je n'ai pas compris la suggestion qui a été faite.

MANAL ISMAIL: Alors, il faudrait insérer... Je vais vous proposer quelque chose. Le GAC pense que les initiatives de renforcement de capacité et de formation doivent être mises en priorité par ICANN Org en termes

d'allocation de budget et d'emploi du temps, en prenant en compte les pays les plus affectés, où les avantages seraient les plus efficaces. Est-ce que c'est logique, est-ce que c'est acceptable pour vous Raza, pour le Pakistan et pour Chris ?

Chris allez-y.

CHRISTOPHER LEWIS EVANS: Merci Manal. Je crois qu'il faut ajouter « and » entre affecté et où.

MANAL ISMAIL: Merci. Raza, est-ce que ça vous convient également ? Le Pakistan ?

PAKISTAN : Oui, le texte me convient, merci Manal.

MANAL ISMAIL: Parfait, et bien merci à tous les deux. Y a-t-il autre chose Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Merci Manal. Je ne vois pas d'ajout, je ne vois pas de révision qui ait été laissée pour discussion. Je suggérerais simplement que nous revenions sur l'EPDP sur les données d'enregistrement. Donc il faudrait peut-être clarifier cette partie.

S'il y a des commentaires, des suggestions, et bien ils seront les bienvenus, parce qu'à long terme, l'EPDP, comme procédure, pourrait être sujet à changement.

Ce n'est pas tout le nom de l'EPDP, parce qu'il y a également la spécification temporaire, me semble-t-il, avec l'IANA.

Et j'aimerais suggérer également de remonter et de confirmer la date et les délais qui ont été suggérés.

MANAL ISMAIL:

Oui, c'est une bonne suggestion par rapport au titre. Je ne sais pas s'il y a des commentaires là-dessus. Je ne vois pas de main levée.

Donc par rapport au processus et aux dates, je confirme, je souhaite que vous me confirmiez que le communiqué sera adopté et publié en ligne le samedi 27 juin à 18.00 UTC.

Et donc nous nous sommes mis d'accord sur les 48 h qui sont accordées pour la révision du texte définitif du GAC, et toutes les préoccupations devront être envoyées et suggérées par email. Et encore une fois, il ne faut pas que ce soit des commentaires sur la substance.

KAVOUSS ARASTEH:

Oui, pour rebondir sur ce que vous avez dit, tout ce qui sera envoyé dans les 48 h ne devra pas changer le texte. Ce sera peut-être des commentaires qui seront inclus dans le procès-verbal, mais il ne faut pas que ce soit le texte qui soit changé, parce que le texte est terminé.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Chris ?

CHRISTOPHER LEWIS EVANS: Excusez-moi, j'ai oublié une chose tout à l'heure. Le texte que nous avons suggéré sur l'utilisation malveillante du DNS, j'aimerais qu'on retourne à ce paragraphe, j'aimerais que ce soit le deuxième paragraphe dans cette section. Je pense que la lecture de cette partie en sera améliorée. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci Chris, j'espère que cela convient au Pakistan également. Y a-t-il des commentaires, les tout derniers commentaires? Sinon, et bien merci beaucoup à tous.

PAKISTAN : Un instant, j'aimerais relire le texte.

MANAL ISMAIL: D'accord, mais nous n'avons pas changé le texte, nous avons simplement déplacé un paragraphe.

PAKISTAN : Ha d'accord, nous sommes d'accord à alors.

MANAL ISMAIL: D'accord, pas de modification, simplement un remplacement. Kavouss, vous avez levé la main ?

KAVOUSS ARASTEH: Oui Manal. Je ne sais pas si c'est la tradition au GAC et à l'ICANN, mais c'est la tradition dans d'autres réunions, il nous reste encore une minute avant la fin de la réunion, et j'aimerais qu'on ne termine pas avant d'avoir exprimé nos sincères salutations.

MANAL ISMAIL: Il nous reste encore une session. Dans trente minutes.

KAVOUSS ARASTEH: D'accord, alors je retiens mon commentaire pour la séance suivante.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss, merci à tous, et en particulier aux interprètes de nous avoir supportés 30 minutes de plus. Merci énormément. Nous avons une pause de 30 minutes. On se retrouve dans une demi-heure et nous aurons notre séance de clôture à ce moment-là, avec le rapport de deux groupes de travail et avec l'annonce du calendrier pour les élections.

Voilà, profitez bien de votre pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]